

DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNE DE 32100 CONDOM

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

-----o-----
SEANCE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2016
-----o-----

L'an deux mille seize, le vingt-huit juin à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, maire.

SECRETAIRE : M. Jean TRAMONT

Date de la convocation : 22 juin 2016	Présents : 17	Ayant donné procuration : 6	Votants : 23
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	M. Thierry SACRÉ	1
M. Thierry SACRÉ			1
Mme Marie-Claude MONTANÉ-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
	Mme Frédérique TURRO	Mme Marie – Paule GARCIA	1
	M. Laurent BOLZACCHINI		0
	Mme Atika OUADDANE	Mme Marie – Claude MONTANÉ - SEAILLES	1
Mme Marie SONNINO			1
M. Jean TRAMONT			1
	M. Roël VAN ZUMMEREN		0
	Mme Vanessa MARTIAL		0
M. Didier CHATILLON			1
Mme Rose-Marie MARCHAL			1
M. Alexandre BAUDOIN			1
Mme Corinne BARREILLE			1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
	M. Patrick GOUZENES		0
Mme Marie-Andrée DUCASSE			1
	M. Didier HURABIELLE	M. Alexandre CARDONA	1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
	M. Jean-François ROUSSE	Mme Hélène DELPECH	1
	Mme Geneviève SABATHIER		0
	M. Eric LANXADE	Mme Françoise MARTINEZ	1
17	12	6	23

Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 14 AVRIL ET 24 MAI 2016

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 avril 2016
ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 mai 2016

COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal (code général des collectivités territoriales – article L2122-22) et des marchés publics attribués en application de la délégation du conseil municipal au Maire (inférieurs au seuil de 206 000 HT) et des marchés attribués après visa de la commission d'appel d'offres.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET L'ETAT DANS LE CADRE DE L'EXPLOITATION DU SYSTÈME DE VIDEOPROTECTION

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à **la majorité**, par **18 voix POUR** et **5 ABSTENTIONS** (Mme MARTINEZ, M. PINSON, Mme DELPECH, M. ROUSSE, M. LANXADE)

APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la commune et l'Etat dans le cadre de l'exploitation du système de vidéoprotection

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

ADHÉSION AU SIAEP DE CAUSSENS DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE EAU

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

DECIDE de l'adhésion au SIAEP de Caussens en vue d'exercer la compétence eau

DECIDE du transfert de la compétence production, distribution et alimentation en eau potable au SIAEP de Caussens à compter du 1^{er} janvier 2017.

ACQUISITION PARTIELLE DE LA PARCELLE AO 755

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

DECIDE de l'acquisition partielle de la parcelle AO 755 (276m²), située devant les locaux de la CCT (parking), sise rue du Moulin appartenant à la SA FINAMUR à l'euro symbolique

DECIDE que les frais annexes, notaire et géomètre, seront pris en charge à part égal entre l'acquéreur et le vendeur

DONNE POUVOIR au Maire à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment dans le cadre du transfert de propriété

SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

AUTORISE la constitution d'une servitude sur la parcelle AL 183 sise rue des Maronniers au profit d'ENEDIS

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de servitude

GARANTIE D'EMPRUNT DE L'ASSOCIATION REVIVRE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de **CONDOM** accorde sa garantie à hauteur de **20%** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **100 000 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°**50478** constitué d'1 Ligne du Prêt et destiné à financer la construction de 3 logements sociaux.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL CENTRE-BOURG

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les travaux présentés au titre du fonds de soutien à l'investissement local centre-bourg
SOLLICITE les subventions détaillées ci-après ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible d'apporter son aide

APPROUVE le financement ainsi qu'il suit :

Actions	Coût Global	Commune	OPHLM	FSIPL
Espace vert centre-ville historique	30 000,00 €	6 000,00 €	0,00 €	24 000,00 €
Réaménagement ruelles et création de parking	450 000,00 €	90 000,00 €	0,00 €	360 000,00 €
parking logements sociaux de l'Hôtel du Midi	70 000,00 €	14 000,00 €	30 000,00 €	26 000,00 €
	550 000,00 €	104 000,00 €	30 000,00 €	386 000,00 €

CONVENTION AVEC L'AAPPMA – LE REVEIL DES GAULES CONDOMOISES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention entre la commune et l'AAPPMA – Le Réveil des Gaules Condomoises concernant le financement d'une pompe de relèvement

AUTORISE M. le Maire à la signer

TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2016-2017

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs de la saison culturelle 2016/2017 comme suit :

Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D
22 octobre 2016 La Boîte à Jouer « Folies 1900 »	3 octobre 2016 Francis Huster dans la peau d'Albert Camus	20 septembre 2016 Marc-Antoine Le Bret fait des imitations	8 avril 2017 Cie 9Thermitor « L'Ogrelet »
25 novembre 2016 Le songe d'une nuit d'été *	3 décembre 2016 Grenier de Toulouse « Un air de famille »	25 mars 2017 Chants de Garonne « Offenbach, Les Brigands »	*séances scolaires
13 janvier 2017 La Boîte à Jouer « Molière et ses femmes »	10 février 2017 Théâtre du Jour « La malade imaginaire » *		
2 mars 2017 Le malade imaginaire *	11 mars 2017 Cie Label étoile « Appelle-moi Olympe »		
22 avril 2017 Nadia Yermani et les Armagnacs			

EXONERATION DE TAXE D'AMENAGEMENT SUR LES ABRIS DE JARDIN

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'exonérer totalement de la taxe d'aménagement les surfaces des abris de jardin soumis à déclaration préalable.

CONVENTION AVEC LE SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DU GERS : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DU PASSAGE PIETON BOULEVARD SAINT MICHEL

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un éclairage public au passage piéton boulevard Saint Michel ;
SOLLICITE auprès de Monsieur le Président du Syndicat départemental d'Electrification du Gers une subvention aussi substantielle que possible dans le cadre de la délibération prise par le Syndicat départemental d'Electrification lors de la réunion du 29 mars 1994 ;
DECIDE de confier la réalisation desdits travaux au Syndicat Départemental d'Electrification du Gers dans le cadre de la convention de mandat entre la Commune et le Syndicat
AUTORISE le Maire à signer la convention avec le SDEG.

CONVENTION AVEC LE SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DU GERS : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC BOULEVARD PASTEUR

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

APPROUVE la création d'un éclairage public boulevard Pasteur ;
SOLLICITE auprès de Monsieur le Président du Syndicat départemental d'Electrification du Gers une subvention aussi substantielle que possible dans le cadre de la délibération prise par le Syndicat départemental d'Electrification lors de la réunion du 29 mars 1994 ;
DECIDE de confier la réalisation desdits travaux au Syndicat Départemental d'Electrification du Gers dans le cadre de la convention de mandat entre la Commune et le Syndicat
AUTORISE le Maire à signer la convention avec le SDEG.

AVENANT PORTANT ACCORD TRANSACTIONNEL DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

APPROUVE l'avenant portant accord transactionnel dans le cadre de la délégation de service public de l'eau
AUTORISE M. le Maire à la signer

AVANT PROJET SOMMAIRE SUR LES TERRAINS COUVERTS DE TENNIS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la **majorité**, par **18 voix POUR** et **5 ABSTENTIONS** (Mme MARTINEZ, M. PINSON, Mme DELPECH, M. ROUSSE, M. LANXADE)

APPROUVE l'avant-projet sommaire de terrains couverts de tennis d'un montant prévisionnel de 696 780,00 € TTC (580 650,00 € HT)

GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE CONDOM ET LE SIAEP DE CAUSSENS MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DECIDE de la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune de Condom et le SIAEP de Caussens
DECIDE que le coordonnateur aura compétence pour la consultation et la passation, après avis éventuel de la commission d'appel d'offres
DECIDE que ce groupement sera constitué pour des marchés de travaux de voirie
APPROUVE les termes et conditions de la convention de groupement de commandes
AUTORISE M. le Maire à la signer.

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA
COMMUNE DE CONDOM ET LE SIAEP DE CAUSSENS MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DECIDE que la commission d'appel d'offres sera constituée d'un représentant élu (1 titulaire et 1 suppléant) parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres, et d'un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres
DESIGNE pour le compte de la Commune :

CREATION DE POSTES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

DECIDE de créer 6 emplois d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2016

DECIDE de modifier le tableau des emplois en conséquence

INSCRIT au budget les crédits correspondants

A Condom, le 28 juin 2016



Le Maire

Gérard DUBRAC